

La démarche ADEL

ADEL (Animation d'une Démarche pour l'Évolution du Label AIVS®) consiste à promouvoir, au sein du réseau des AIVS®, un ensemble de pratiques professionnelles qui garantit la qualité des missions réalisées par les AIVS® et harmonise les pratiques.

A terme, ADEL doit constituer le socle du Label AIVS®. Elle vise à identifier les outils à créer pour améliorer et consolider sans cesse les pratiques du réseau. Il s'agit d'une démarche permanente, pas d'une initiative ponctuelle.

ADEL est construite sous la conduite d'un groupe pilote composé de 6 AIVS®¹ qui en suit toutes les étapes.

Elle repose sur deux outils :

- une grille de pratiques professionnelles, classées en domaines contenant des items précis (28 au total).
- une méthode d'auto-évaluation pour que chaque AIVS® puisse se positionner par rapport à ces différents items.

Une démarche structurante pour le réseau AIVS®

Si le cahier des charges des AIVS® explicite le cadre dans lequel s'inscrit le projet associatif des structures labellisées par la Fapil, le label AIVS® traduit aussi de nombreuses pratiques communes.

Le réseau doit pouvoir s'appuyer davantage sur ces pratiques professionnelles partagées et doit sans cesse les réinterroger pour pouvoir les faire évoluer.

C'est pleinement l'objet d'ADEL : il s'agit d'une démarche, pas d'un contrôle.

Elle vise à renforcer le label, soutenir le développement des AIVS® et valoriser auprès des différents partenaires leur savoir-faire.

Une démarche fondée sur l'auto-évaluation et le partage

A partir d'une grille de pratiques professionnelles évolutive dans le temps, chaque structure peut s'auto-évaluer en équipe et s'interroger collectivement sur les actions menées.

La grille est complétée par des mémento permettant une meilleure appropriation des items proposés.

Une démarche accompagnée par la Fapil

ADEL est une démarche évolutive. Il s'agit d'amener les structures du réseau vers un niveau d'exigence qui soit le plus homogène possible.

¹ AGIS 06/HH Gestion Alsace/FDLPS-Se Loger en Terre Catalane/Soligone/Tandem Immobilier

Pour cela, l'analyse des auto-évaluations par la Fapil permettra de cibler les pratiques et les outils à consolider. Une « boîte à outils ADEL » est disponible sur l'espace « Adhérents » du site internet de la Fapil avec de la documentation supplémentaire par item.

En 2015, la démarche ADEL a été expérimentée au sein du réseau AIVS® :

- 38 AIVS® sur 45 ont ainsi pu s'auto-évaluer en équipe ;
- 9 réunions territoriales ont été organisées par la suite en 2016, 2017 réunissant au total près de 80 salariés ;
- Des outils ont été développés sur des thématiques variées pour renforcer les pratiques du réseau avec notamment :
 - Volet prospection : un recueil de fiches argumentaires « propriétaires », une journée dédiée à cette mission organisée en juin 2018 et une plaquette de communication commune au réseau AIVS® ;
 - Transaction immobilière : une étude confiée au cabinet Fidal avec une journée d'échanges consacrée à la transaction immobilière en avril 2018 ;
 - Lutte contre les discriminations : la constitution d'un comité de pilotage à l'échelle de la Fapil, un sujet mis à l'ordre du jour du séminaire Fapil (novembre 2018) avec des interventions variées, une nouvelle formation en 2019.
 - ...

En 2019, la grille d'autoévaluation s'est enrichie de nouveaux items et de nouvelles fiches !

Cette année, l'auto-évaluation sera accompagnée d'une campagne de communication menée par la Fapil sous l'égide du groupe pilote afin de valoriser le réseau AIVS®.